



11, route de Salins  
39380 OUNANS  
Tél.: 03.84.37.77.42  
Fax : 03.84.37.69.84

## BON DE COMMANDE DE MISE A DISPOSITION

Particuliers - Entretien Cadre Vie

### Partie complétée par TERRE D'EMPLOIS - TEMPO

**Contact le:**

Premier contact  oui

Rencontre utilisateur / site

**Par :**

non

oui

non

### Utilisateur

Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Adresse mail :

Tél :

Tél prof. :

Portable :

### LIEU D'EXCECUTION DE LA MISSION (si différent de votre adresse)

Chez Nom - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Tél prof. :

Portable :

### MISSION:

Repassage

Ménage

Vitres

Courses

Préparation de repas

Autres..... ;

**ATTENTION** : Pas de matériel fourni, ni de produit d'entretien

Mission régulière

oui

non

Nombre de personne :

### Description

Jours et heures d'intervention souhaités	Durée estimée

**COMMENTAIRES** (qualités attendues, précision de la tâche, rendez-vous préalable, clés, ...) :

## MATERIEL mis à disposition par l'utilisateur

(En aucun cas le salarié ne peut utiliser son propre matériel !) :

## Règlement de la facture :

Par chèque (bancaire ou postal)

Par chèques emplois services universels   
(Préfinancés uniquement)

**Paniers :** (Forfait de 5€ pour toute mission à la journée)

oui

non

**Indemnités kilométriques** forfaitaire de 0,30€/km à compter du 11<sup>ème</sup> aller/retour :

## Obligations du client :

- L'utilisateur s'engage à fournir au salarié les équipements de protection et le matériel nécessaires pour que celui-ci puisse intervenir en toute sécurité dans le cadre de sa mission.
- Une mission à disposition d'une durée inférieure à une heure sera facturée pour une heure.
- **ATTENTION** toute modification (tâches, jours, heures d'intervention) doit être transmise à l'Association Intermédiaire au préalable.
- Le client se doit de signer le contrat de mise à disposition avant l'exécution de la mission, de même il doit contresigner et restituer le relevé d'heures au dernier jour de la mission.
- L'article 1384 du Code Civil prévoit que le contrat de mise à disposition implique que le **personnel mis à disposition demeure exclusivement placé sous le contrôle et la surveillance de l'utilisateur.**
- L'utilisateur est responsable de tous les dommages causés par le travailleur à l'occasion de la mise à disposition résultant entre autre d'une absence ou d'une insuffisance de contrôle ou d'encadrement. **Il est vivement recommandé à l'utilisateur de vérifier que son assurance couvre ces éventuels dommages.**
- **Sécurité, travaux dangereux :** L'utilisateur déclare que le salarié mis à sa disposition ne sera pas affecté à des travaux particulièrement dangereux figurant sur la liste établie par l'arrêté du 8 octobre 1990 (tenue à votre disposition dans nos locaux).
- L'utilisateur déclare avoir pris connaissance du fait qu'il est responsable de la conduite du travail, et de l'encadrement du salarié mis à disposition par l'Association.

## RAPPEL

Seul le bon de commande déclenche la mise en relation et l'édition d'un contrat de mise à disposition qu'il vous sera indispensable de signer pour toute intervention.

Certifié exact

Fait à ..... le .....

Nom et qualité du demandeur : .....

Signature

Vous utilisez nos services pour la première fois ! Merci de nous préciser comment avez-vous eu connaissance de Terre d'Emplois - TEMPO :  Par vos relations  Par une plaquette d'info  Autres, précisez.....